



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

DU 4 JANVIER 2024

Séance du quatre janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : vingt-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 54

Pouvoirs : 7

Votants : 61

Absents : 33

Présents : MM. BABIAUD Henri (S) - BIZOUARD Alain - Mme CARREL-TORLET Josy - MM. CASSA Michel - CAZERES Jean-Michel - Mme CLERGOT Adeline - MM. CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DAUDRÉ Antoine - DELOBELLE Yann - de KERSAINT Guy-Pierre - DOUCET Didier - DOUET Jean-Paul - DUCAND Gaëtan (S) - DUVILLIER Benoit-Dominique - FAYOLLE Pascal - GAGE Daniel - Mme GIBERT Dominique - MM. GILLET Franck - GONIAUX Joël - HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - KUBISZ Richard - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEGOUY Claude - Mme LEMOINE Sophie - MM. LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - MARGOTTET Jérôme - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MEUNIER Anke - MOINAT Lysiane - MM. MORA Roger - NAPORA Pierre - Mme NIVESSE Françoise - MM. PEPINEAU Jean-Luc (S) - PETERS Stéphane - PHILIPON François - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoit - Mme RULENCE Dorothée (S) - MM. RYCHTARIK Jean-Paul - SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - SPEMENT Michel - SURVILLE Alain (S) - Mme TARDIVEAU Marie-Paule - MM. TASSIN Joel - TAVERNIER Thierry - THIENPONT Emmanuel - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WOLSKI Murielle.

Absents : Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne - AYADI Hanene - BAHU Martine - MM. BONVENTRE Pascal - BORNIGAL Christian - Mme CHAMPAULT Agnès - MM. CHERON Yves - CLOUET Jean-Louis - COLLARD Michel - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DEMORY Thibaud - DUBOIS Sylvain - ETAIN Pascal - Mme GROSS Auriane - M. HOULLIER Michel - Mme LAGNEAU Marie-Pierre - M. LEFRANC Daniel - Mmes LEGRAND Karine - LEROY Astride - LEROY Ghislaine - LOBIN Martine (Excusée) - MM. LUKUNGA Joseph - MOREIRA Georges - PICHELIN Julien - RAMIZ Jean-Michel - Mme RUGALA Cécilia - M. SELLIER Gilles - Mmes SICARD Anne-Sophie - VALUN Yvette - VANIER Martine - WILLET Catherine - M. XUEREF Stéphane.

Pouvoirs : Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) - M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. HEURTAUT Damien (Atheuil-en-Valois) - M. DECLEIR Daniel (Crépy-en-Valois) à M. PROFFIT Benoit (Mareuil-sur-Ourcq) - Mme DELBOUYIS Rachel (Crépy-en-Valois) à Mme WOLSKI Murielle (Crépy-en-Valois) - Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) à M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) - M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) à M. DUVILLIER Benoit-Dominique (Le Plessis-Belleville).

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit-Dominique DUVILLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h07.

Le Président remercie les conseillers de s'être rendus disponibles pour ce conseil communautaire extraordinaire.

Il précise que ce conseil extraordinaire avait pour objectif de statuer sur l'éventuelle acquisition de l'ancienne friche Tereos de Vauciennes dans le cadre de la DIA en cours, et des éléments exposés lors du conseil du 15

décembre 2023, notamment le fait que la CCPV a découvert de manière fortuite l'opposition au projet porté par la CCPV de ferme photovoltaïque lors de la visite du site avec les Domaines. Il rappelle que cette acquisition se ferait dans le cadre de l'application de la feuille de route du développement économique votée en juin 2023 et du projet de territoire voté en février 2023. Un nouveau développement étant intervenu dans la journée du 4 janvier 2024, la CCPV se trouve désormais de facto hors-jeu dans ce dossier, mais le président a souhaité maintenir le conseil afin de partager les informations relatives à ce dossier qui concerne la porte d'entrée est de notre territoire. En effet, la commune de Vauciennes a transmis aux services de la CCPV dans la journée du 4 janvier, soit quelques heures avant le Conseil communautaire, une délibération du 3 janvier 2024 supprimant le transfert du droit de préemption à la CCPV sur la zone AUe du PLU et instituant un droit de préemption urbain communal. Cette délibération a pour effet d'empêcher la CCPV de se substituer au potentiel acquéreur des terrains dont il est question dans notre projet de délibération.

Le président rappelle que, dans le cadre de la stratégie de développement économique pour l'ensemble du territoire de la CCPV, le Conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour limiter le développement de la logistique sur les communes et pour s'orienter vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

Le projet envisagé par la société 6ème Sens et soutenu par la commune de Vauciennes n'est pas cohérent avec les objectifs stratégiques prioritaires approuvés ensemble, notamment dans le projet de territoire 2023-2033 et la feuille de route du développement économique. Il est rappelé par ailleurs que la compétence développement économique est du ressort de la communauté de communes. La société 6ème Sens, a confirmé au président lors d'un entretien avant Noël son souhait de construire un ensemble de bâtiments, à vocation logistique, sur une surface de plus de 70 000 m² (plus grand de 15 000 m² qu'Amazon Senlis, ce qui pourrait générer la circulation de 200 poids-lourds jours *a minima*).

Il termine en précisant qu'il lui paraissait important d'alerter les conseillers communautaires sur le projet envisagé et sur la position adoptée par la commune de Vauciennes qui approuve ledit projet pour des raisons, qui peuvent être entendues, exclusivement financières.

Monsieur Jean-Paul DOUET indique avoir assisté à une réunion organisée par la Sous-préfecture et relative entre autres aux problématiques de circulation des poids-lourds sur le sud de l'Oise. Au sujet de la logistique, il aurait été évoqué un droit de surseoir pour l'exercice du droit de préemption.

Monsieur le Président qui assistait à cette réunion n'a pas souvenir de ce point, mais va le vérifier auprès des services de la sous-préfecture.

Monsieur DOUET continue en rappelant que la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Mme Nadège Lefèbvre, a indiqué lors de rencontres de l'Oise Rurale que le Département ne prendrait plus en charge les dégradations commises par les poids-lourds sur les routes départementales.

Monsieur DOUET précise qu'il faut absolument arrêter ce projet.

Le président alerte également sur l'impact d'un tel projet sur les communes environnantes, notamment en raison du transit inévitable entre l'autoroute A1 à Senlis et le site de Vauciennes.

Selon Monsieur Franck GILLET, il y aurait un projet d'interdiction des poids-lourds sur Vaumoise et Duvy.

Monsieur Roger MORA indique que sa commune a eu un entretien avec Madame DULAMON, Sous-préfet de Senlis, pour faire un point sur le dossier de 6ème Sens et qu'il est prévu l'organisation d'un autre point sur le sujet entre les différents acteurs concernés et qu'on aurait pu attendre cette réunion pour statuer.

Le président indique que c'est une réunion entre l'Etat et 6° Sens, prévue le 24 janvier 2024.

Il précise que cette date est trop lointaine par rapport à la date d'échéance de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (13 janvier 2024) et qu'il convenait donc de se prononcer avant l'extinction de la DIA.

Par ailleurs, Monsieur le Maire de Vauciennes indique avoir reçu un projet agro-alimentaire. Le président indique que seul 6ème Sens peut aujourd'hui acheter le terrain. Il mentionne également que la délibération indique que d'autres projets ont été gardés par la CCPV pour d'autres sites. Ce que réfute totalement le président.

Monsieur MORA rappelle que cela fait plus de 23 ans que cette friche existe et qu'aucun preneur n'a été trouvé. Il suggérerait qu'on habille les murs de 6ème Sens de fresques. A noter, qu'il y a également dans le projet 6ème Sens un volet PME-PMI selon lui.

Monsieur MORA ajoute encore que le Conseil municipal de Vauciennes est opposé au projet de photovoltaïque et a donc retiré le droit de préemption à la CCPV sur la zone AUE. Il indique que plusieurs communes ont rempli leurs sites économiques avec de la logistique et ne comprend pas la raison pour laquelle on souhaite en priver certaines communes aujourd'hui. Il termine en indiquant que la commune de Vauciennes est l'entrée du Valois côté département de l'Aisne mais qu'il y a aussi une entrée côté région parisienne. S'il y a des maires qui sont candidats pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs communes, libre à eux de se faire connaître.

Monsieur le Président reprend en disant que cela fait effectivement 23 ans que la commune de Vauciennes attend la reconversion du site, qu'un projet a bloqué tout développement pendant 15 ans, que la CCPV a proposé à de multiples reprises le site à des porteurs de projet non logisticiens sans succès. Il regrette que la commune privilégie aujourd'hui l'installation d'une plateforme logistique malgré toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur les communes du territoire. Il souhaite bonne chance à la commune de Vauciennes, qui devra assumer seule la construction d'une plateforme logistique de 70 000 m² et toutes les conséquences de cette opération. La CCPV prend acte de la décision de la commune de Vauciennes sans oublier de préciser que le projet de 6ème Sens n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité selon les derniers échanges que le président a eu avec 6ème Sens.

Monsieur MORA n'est pas sûr que 6ème Sens n'ait rien fait.

Monsieur Jean-Paul DOUET constate que la RN 2 est déjà saturée, la RN 330 également, qu'on ne peut pas encore rajouter des camions.

Monsieur MORA demande si on va s'opposer à tous les projets de développement ? La question du viaduc de Vauciennes se pose également et si la logistique n'est plus la bienvenue, il se demande ce que va faire Soissons avec le Parc d'Activités du Plateau.

Monsieur Alain BIZOUARD demande si un partage des surfaces serait envisageable et s'il y a une cohérence entre le projet qui est proposé et les stratégies de développement économiques de la CCPV. Pour lui, s'il n'y a pas de minimum de cohérence entre les intérêts de la Communauté de Communes et ceux des communes, il faut dissoudre la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que son rôle est d'exécuter les décisions prises par le Conseil communautaires et les autres instances de la CCPV. Pour ce dossier, il s'agit de la mise en œuvre des stratégies de développement économiques qui ont été approuvées par les instances de la CCPV, notamment le Conseil communautaire. Pour rappel, Monsieur MORA a voté en faveur de ces stratégies.

Monsieur Jean-Paul RYCHTARIK intervient pour souligner que le problème de reconversion de Vauciennes existe depuis des décennies. Il rappelle que quand la sucrerie a été fermée, pour la reprise le gros problème était la dépollution, ce problème existe encore aujourd'hui. Si l'on se place 5 ans en arrière, on ne parlait pas encore de photovoltaïque, ce n'était pas d'actualité. La donne a changé avec les nouvelles réglementations sur la transition écologique et le besoin de trouver des solutions énergétiques alternatives. Selon lui, c'est un problème de société, de civilisation.

Il indique que les locaux doivent être souverains.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune intervention n'étant demandée, la séance est levée à 19h36.



Benoit-Dominique DUVILLIER,
Secrétaire de séance



Didier DOUCET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois